

CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
Fax. : 05 65 27 06 11
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
Fax. : 05 65 10 02 91
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker
24200 Sarlat la Caneda
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

**ASSOCIATION SPORTIVE
AVENIR VALENCIEN
10, rue Augustin Gignoux
82400 VALENCE D'AGEN**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

CORRESPONDANTS

SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
Fax. : 05 65 35 91 20
contact@socagec.fr

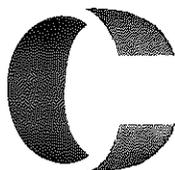
SOCAGEC

10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
Fax. : 05 65 30 67 60
contact@socagec.fr

SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 59 30
Fax. : 05 61 21 31 85
sebbag.expertises@sofigeco.fr





CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
Fax. : 05 65 27 06 11
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
Fax. : 05 65 10 02 91
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker
24200 Sarlat la Caneda
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2013, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SPORTIVE AVENIR VALENCIEN, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION SPORTIVE AVENIR VALENCIEN à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

CORRESPONDANTS

SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
Fax. : 05 65 35 91 20
contact@socagec.fr

SOCAGEC

10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
Fax. : 05 65 30 67 60
contact@socagec.fr

SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 59 30
Fax. : 05 61 21 31 85
sebbag.expertises@sofigeco.fr



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.»

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité directeur et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 23 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,


M. Geoffray BORNE

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	34 151,80	34 151,80	20 338,31	3,53	24 513,52	4,45
Autres immobilisations corporelles	68 025,32	47 667,01				
Autres immobilisations financières	2 587,00		2 587,00	0,45	1 987,00	0,36
TOTAL (I)	104 764,12	81 838,81	22 925,31	3,99	26 500,52	4,83
Actif circulant						
Autres créances						
. Personnel	1 300,00		1 300,00	0,23	18,89	0,00
. Autres	481 659,04		481 659,04	83,67	504 381,22	91,84
Disponibilités	68 629,72		68 629,72	11,92	17 168,58	3,13
Charges constatées d'avance	1 166,52		1 166,52	0,20	1 118,09	0,20
TOTAL (II)	552 755,28		552 755,28	96,02	522 686,78	93,17
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	657 519,40	81 838,81	575 680,59	100,00	549 167,30	100,00

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	140 719,93	24,44	52 458,14	9,65
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	36 575,50	6,35	88 261,79	16,07
TOTAL(I)	177 295,43	30,80	140 719,93	25,62
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	276 400,00	48,01	276 400,00	50,33
TOTAL (III)	276 400,00	48,01	276 400,00	50,33
Emprunts et dettes				
. Emprunts	3 147,34	0,55	5 241,57	0,95
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 783,57	9,52	68 354,29	12,45
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	39 173,41	6,80	36 338,11	6,62
. Organismes sociaux	17 537,06	3,05	17 730,20	3,23
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 343,78	1,26	4 403,20	0,80
TOTAL(IV)	121 985,16	21,19	132 067,37	24,05
TOTAL PASSIF (I à V)	575 680,59	100,00	549 187,30	100,00

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

AVENIR VALENCIEN RUGBY
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	20 889,20		20 889,20	14,84	33 515,00	17,94	-12 626	-37,66	
Production vendue services	121 754,00		121 754,00	85,36	153 294,53	82,06	-31 540	-20,66	
Chiffres d'Affaires Nets	142 643,20		142 643,20	100,00	186 809,53	100,00	-44 166	-23,63	
Subventions d'exploitation			952 532,00	667,77	1 016 628,44	544,21	-64 096	-6,29	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			89 674,68	48,85	75 315,24	40,32	-5 641	-7,48	
Autres produits			29 662,88	20,79	23 661,81	12,67	6 001	25,36	
Total des produits d'exploitation (I)			1 194 512,76	837,41	1 302 415,02	697,19	-107 903	-8,27	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			7 240,46	5,08	10 293,75	5,51	-3 053	-29,65	
Autres achats et charges externes			570 850,78	400,19	628 654,68	336,52	-57 804	-9,18	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 104,43	5,66	5 306,06	2,84	2 798	52,73	
Salaires et traitements			405 153,80	284,09	362 839,42	194,29	42 314	11,66	
Charges sociales			154 724,84	108,47	139 091,86	74,46	15 633	11,24	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 413,96	5,20	6 451,69	3,45	962	14,91	
Dotations aux provisions pour risques et charges					86 400,00	46,28	-86 400	-100,00	
Autres charges			200,12	0,14	302,37	0,16	-102	-33,76	
Total des charges d'exploitation (II)			1 153 688,39	808,79	1 239 339,83	663,43	-85 651	-6,90	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			40 824,37	28,62	63 075,19	33,76	-22 251	-35,27	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Autres intérêts et produits assimilés			36,04	0,03	27,88	0,01	9	33,33	
Total des produits financiers (V)			36,04	0,03	27,88	0,01	9	33,33	
Intérêts et charges assimilées			310,53	0,22	384,28	0,21	-74	-19,26	
Total des charges financières (VI)			310,53	0,22	384,28	0,21	-74	-19,26	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-274,49	-0,18	-356,40	-0,18	82	23,03	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			40 549,88	28,43	62 718,79	33,57	-22 169	-35,34	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			125,62	0,09	25 542,00	13,67	-25 417	-99,60	
Produits exceptionnels sur opérations en capital					1,00	0,00	-1	-100,00	
Total des produits exceptionnels (VII)			125,62	0,09	25 543,00	13,67	-25 418	-99,50	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 100,00	2,87			4 100	N/S	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			4 100,00	2,87			4 100	N/S	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-3 974,38	-2,78	25 543,00	13,67	-29 517	-116,56	
Total des Produits (I+III+V+VII)			1 194 674,42	837,53	1 327 985,90	710,88	-133 311	-10,03	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			1 158 098,92	811,89	1 239 724,11	663,63	-81 626	-6,57	
RÉSULTAT NET			36 575,50	25,64	88 261,79	47,25	-51 686	-58,55	
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				

 SARL CABINET CONSTANT
 Commissaire aux Comptes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 575 680,59 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36 575,50 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

AVENIR VALENCIEN RUGBY

ANNEXE

Période du 01/07/2017 au 30/06/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 104 764

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	98 938	3 239		102 177
Immobilisations financières	1 987	600		2 587
TOTAL	100 925	3 839		104 764

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 81 839

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	74 425	7 414		81 839
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	74 425	7 414		81 839

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel outillage installat.tech	34 152	34 152	0	3 ans
Agencets, aménagements, install. div	28 965	28 965	0	3 ans
Materiel de transport utilitaire	33 400	17 093	16 307	5 ans
Materiel de bureau	3 239	209	3 030	10 ans
Materiel informatique	2 422	1 421	1 001	de 3 à 5 ans
TOTAL	102 177	81 839	20 338	

3.2 - Etat des créances = 486 713

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 587		2 587
Actif circulant & charges d'avance	484 126	484 126	
TOTAL	486 713	484 126	2 587

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 469 709**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	469 709
Disponibilités	
TOTAL	469 709

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 167

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = 276 400

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	276 400				276 400
TOTAL	276 400				276 400

4.2 - Etat des dettes = 121 985

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 147	2 199	948	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	54 784	54 784		
Dettes fiscales & sociales	64 054	64 054		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	121 985	121 037	948	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 27 289

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 116
Dettes fiscales & sociales	13 172
Autres dettes	
TOTAL	27 289

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 142 643

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	20 889	14,64 %
Prestations de services	29 790	20,88 %
Produits des activités annexes	91 964	64,47 %
TOTAL	142 643	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 469 709

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	469 709
Produits a recevoir divers(46870100)	469 709
TOTAL	469 709

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 167

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance(48610100)	1 167
TOTAL	1 167

8.3 - Charges à payer = 27 289

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	14 116
Fournisseurs factures non parvenues(40810000)	14 116
Dettes fiscales et sociales :	13 172
Provision pour congés a payer a -1(42820100)	3 584
Autres charges de personnel a -1 an(42860100)	1 277
Organismes sociaux charges a payer(43860100)	968
Etat autres ch. a payer(44860000)	2 795
Etat charges a payer(44860100)	4 549
TOTAL	27 289

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes